

Colloque collège 22 mars 2011 – collège Gambetta ARRAS

1ère partie : nos métiers face aux réformes en cours.

I) La remise en cause de nos métiers et de nos qualifications.

1) Enseigner est-il encore le cœur du métier ?

Progressivement, s'est installée l'idée que l'on attendait des enseignants bien autre chose que l'enseignement qu'ils assurent. En décembre 2006, est sorti le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM. Les enseignants entrant dans le métier devaient remplir 10 compétences dont l'acte d'enseignement (agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable, maîtriser la langue française pour communiquer, les disciplines, une bonne culture générale, concevoir et organiser son enseignement, organiser le travail en classe, prendre en compte la diversité des élèves, évaluer les élèves, maîtriser les TICE, travailler en équipe, coopérer avec les parents et les partenaires de l'école, se former et innover). Nombreux sont ceux qui se sont entendu dire lors de leur notation administrative qu'ils ne s'investissaient pas en plus de leur enseignement, dans des projets, des voyages des activités interdisciplinaires... Les tâches à effectuer se sont multipliées : ... livret de compétences... cahier de texte électronique dès la rentrée. Une place particulière est prise par les activités d'évaluation, en particulier avec la montée en puissance de la logique des compétences. Cette caractéristique n'est pas réservée au second degré (cf l'intervention de la directrice maternelle lors de notre réunion publique : « à force de peser le cochon, on oublie de le nourrir ».) Déclarations récentes de Sarkozy sur ses intentions pour les mois à venir : « l'idée est de modifier les décrets de 1950, pour que le travail des enseignants ne soit plus défini par leurs 18h de cours hebdomadaires mais par la globalité de leur action » (le Monde, 10 mars 2011). Faire le lien avec la souffrance au travail des enseignants, l'allongement du temps de travail, la pénibilité accrue.

2) La remise en question de la qualification disciplinaire.

Les attaques contre nos disciplines se multiplient depuis des années. Volonté de **bivalence** ou polyvalence notamment en 6ème-5ème sous prétexte de rapprocher les élèves de l'école primaire (comme si la multiplicité des profs était l'explication des difficultés) alors que les raisons sont budgétaires (souplesse dans l'organisation de l'établissement). A noter qu'on retrouve cela dans le programme des principaux partis politiques en lice pour la Présidentielle.

Accélération des tentatives de **regroupements disciplinaires** : l'expérimentation « sciences intégrées » qui regroupe SVT-Sc Physiques-Techno est en marche dans certains collèges avec des enseignants qui assurent l'enseignement des 3 disciplines au mépris complet de la connaissance disciplinaire. Inflation du discours sur les « pôles » (littéraire ; scientifique ; artistique), qui imprègne la présentation des bulletins scolaires, l'organisation de conseils d'enseignements communs, afin d'habituer les esprits à voir de la porosité entre les disciplines.

Socle commun et compétences : valorisation des compétences transversales sur les acquis disciplinaires dans le socle commun...

II) Des métiers mis à mal par une logique d'individualisation et de concurrence.

1) Hiérarchie renforcée et individualisation : casser les solidarités.

Les réformes en cours sont fondées sur le **renforcement des hiérarchies** :

Celle du chef d'établissement qui devient un gestionnaire de ses ressources humaines, tenu de faire le bilan de la situation quand il arrive dans l'EPLÉ, puis d'élaborer avec l'Inspection académique sa lettre de mission pour les 3 ans minimum de sa présence dans l'établissement (pas encore payé en fonction des résultats obtenus mais...). Projet de réforme de la notation des enseignants : deux entretiens de carrière (au bout de 2 ans et 20 ans), nouvelles règles déjà en place dans le reste de la fonction publique. Abandon de la note chiffrée, utilisation du référentiel du métier d'enseignant, évaluation par le chef d'établissement (éventuellement avec l'aide d'un IPR). Ils envisagent un rythme unique d'avancement avec des bonifications d'ancienneté attribuées par chef d'établissement et IPR (comme pour les autres corps de la FP).

Mais aussi les hiérarchies intermédiaires qu'on tente de nous imposer :

celle du coordinateur de discipline qui prend de + en + d'importance.

celle du conseil pédagogique : véritable hiérarchie intermédiaire entre les enseignants qui contribue à la décision avec le chef et les autres.

celle des professeurs référents : une circulaire rectoriale vient de confirmer la nomination par les chefs d'établissements de référents culture, TICE... Manifestement pas encore mise en place dans notre académie.

Le renforcement de la hiérarchie et individualisation des situations est accentuée par **l'autonomie des établissements** : autonomie qui date du décret sur les EPLE de 1985 et qui n'a cessé de croître : en terme de moyens, elle revient à nous laisser gérer la pénurie au sein de l'établissement et contribue à opposer les disciplines entre elles et les collègues entre eux. Le revers de l'autonomie, c'est aussi d'exiger des établissements qu'ils fassent la preuve de leur efficacité. Cela contribue à déplacer la responsabilité de l'échec scolaire du national vers le local.

Volonté d'isoler les enseignants, d'individualiser leur situation, de les maintenir sous un contrôle constant pour casser les solidarités et empêcher la résistance. On assiste à ce propos à un durcissement des chefs / exercice du droit syndical qui est parfois le dernier moment où s'organise le dialogue, la résistance et les solidarités.

2) Contractualisation et concurrence : la logique de l'entreprise.

On est entré dans une logique de « **pilotage par l'évaluation** » : multiplication des évaluations, publications de classements et palmarès qui mettent les établissements en concurrence. Les EPLE deviennent progressivement des prestataires de services qui doivent satisfaire des consommateurs prêts à aller voir ailleurs.

La **suppression progressive de la carte scolaire** (créée en 1963 pour planifier le développement de la scolarisation après la 2^{de} GM) installe la logique de marché et de concurrence au sein de la sphère éducative. Sarkozy approfondit cette logique en parlant maintenant du « libre choix » des familles alors même que les rapports de la Cour des comptes ont souligné l'accroissement des inégalités et la ghettoïsation de certains établissements.

Les **contrats d'objectifs et de moyens** prévus par les textes depuis la loi Fillon, vont être progressivement mis en place dans notre académie. Il s'agit d'une déréglementation du système éducatif : contraindre l'établissement à une « obligation de résultats » instituant le « pilotage par la performance ». Ils s'inscrivent dans une démarche qui a pour but de « faire peser sur les administrations une contrainte analogue à celle que le marché fait peser sur les entreprises privées » (livre blanc 1990). L'Etat décide de gérer ses services selon des critères analogues à ceux d'une entreprise privée. Ce COM signé entre le rectorat et l'établissement scolaire fixe des objectifs à atteindre et définit des indicateurs statistiques qui permettent d'évaluer si les objectifs sont atteints ; enfin, l'attribution des moyens de fonctionnement alloués à l'établissement doit dépendre du respect des objectifs fixés. La rectrice a annoncé dès la rentrée aux CE qu'elle allait mettre cela en place très rapidement en plusieurs vagues (elle a manifestement retardé le schéma prévu puisque rien ou presque n'est commencé). Cette démarche s'inscrit dans la logique de fermetures, de fusions des établissements (les COM sont les 1^{ères} annonces que la rectrice a fait en arrivant dans l'académie avec l'idée qu'il y avait trop d'établissements dans notre académie).

Cela fait partie de la **politique néo managériale** : elle s'applique dans toute la fonction publique et prend le nom de RGPP, révision générale des politiques publiques. C'est une reprise en main par le sommet de l'Etat des grandes institutions qui ont acquis à leurs yeux beaucoup trop d'autonomie. Ils considèrent que la légitimité ne s'acquiert plus par le statut public mais par les résultats. La logique de concurrence renforce le pouvoir des gestionnaires contre celui des professionnels et de leur statut. C'est une attaque en règle contre les statuts des professionnels de l'Etat providence. Les professionnels perdent leur autonomie et liberté dans le travail car elle est perçue comme un élément qui limite la rentabilité. En fait, ils prônent l'autonomie (des établissements...) mais réduisent notre marge d'autonomie car elle est perçue comme une source de gaspillage qui s'oppose à la rentabilité.

III) Reprendre la main sur nos métiers : les propositions du SNES.

Rappeler que les mandats sont élaborés par les syndiqués lors des congrès nationaux qui ont lieu tous les 2 ans et sont préparés par des congrès académiques. Le métier et le contexte change, d'où la nécessité d'actualiser nos mandats régulièrement.

- travail en équipe favorisé par un temps de concertation intégré dans le temps de service (17h dont deux de concertation et 15h dont 2 pour les agrégés).
- Maintien de la double notation et refus de l'évaluation par le chef d'établissement en matière pédagogique (et respect du paritarisme pour contester les notes administratives).
- Réflexion sur l'évaluation par les IPR, souvent sanction plutôt que conseil...
- Reconstruire des horaires disciplinaires largement amputés depuis des années.

2^{ème} partie : Les mesures d'individualisation et de culpabilisation des élèves et de leur famille.

Depuis la loi Fillon en 2005 (mais déjà présentes depuis 2003 avec développement des dispositifs de formation en alternance dès 14 ans et les DP 6 en 2004) on assiste à un renoncement à ce que la loi d'orientation de 1989 affichait : le collège avait pour vocation d'accueillir l'ensemble des élèves jusqu'en troisième grâce à des voies diversifiées (par ex 4^{ème} et 3^{ème} technologiques).

Il s'agit ici de présenter quelques unes des mesures qui visent à organiser un tri qui s'avère correspondre à un tri social: 20% des enfants d'ouvriers décrochent aujourd'hui le BAC général, contre 70% des enfants de cadre.

* Le socle commun de compétences et de connaissances.

Dans leur préambule les programmes sont présentés sous la forme de « *deux cercles concentriques* », celui des programmes qui s'adressent « *à tous les élèves qui poursuivront leurs études jusqu'au baccalauréat et au-delà* » et celui du socle destiné aux autres, c'est-à-dire à ceux qui n'iront pas jusqu'au bac. Ce n'est pas dit dans les programmes mais c'est une conséquence. Le socle légitime de fait l'idée qu'une partie des élèves peut arrêter sa scolarité après le collège. Ce socle définit un noyau de compétences regroupées en sept piliers, qui doivent être validés en fin de troisième dans les livrets de compétences. Ce renoncement à l'enseignement de savoirs s'accompagne souvent d'un discours de la part des corps d'inspection qui vise à réduire les exigences.

C'est à partir aussi de cette notion de compétence que des pressions ont été faites pour mettre en place des groupes de compétences en langue qui se relèvent être en réalité des classes de niveau car il n'y a pas de groupes réduits, tous ces dispositifs se mettant en place sur fond de réduction des déficits budgétaires: suppressions de postes, effectifs par classe en hausse, disparition de dédoublements et de soutien, réduction des horaires.

Une critique des compétences doit être faite dans publication mais on peut voir cela si on a du temps ou si demande.(notamment substitution des compétences aux diplômes)

* Les PPRE.

Article 16 de la loi Fillon « *à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents de l'élève de mettre en place un programme de réussite éducative* »

C'est donc une forme d'individualisation de la difficulté scolaire, l'élève et sa famille sont renvoyés à leurs responsabilités, sans tenir compte des facteurs sociaux économiques de la difficulté scolaire (c.f. travail de Stéphane Bonnery démontrant le rôle de « savoirs implicites » que l'école nécessite et qui font souvent défaut aux élèves des milieux populaires). En effet il s'agit d'un véritable contrat passé entre la famille et le collège qui s'engage à mettre en place une soi disant remédiation, l'Éduc Nationale aura fait ce qu'elle doit si l'échec perdure c'est la faute de l'élève.

Les PPRE sont financés par redéploiement des heures d'ATP, ou en HSE, non intégrés dans les services ils sont souvent effectués par les volontaires ou par ceux qui résistent mal aux pressions.

Par ailleurs, par manque de cadrage, et d'aide de la part des corps d'inspection, les PPRE se réduisent souvent à un rabâchage démotivant. Ou à des entretiens informels, sans régularité, avec un « tuteur » qui peut ne pas être le PP et sans qu'aucun dispositif pédagogique, même boiteux, ne soit mis en place. Dans son expression la plus pure, le PPRE, c'est un adulte qui dit à l'élève « tu dois travailler », et lui fait signer ainsi qu'à sa famille un engagement écrit. Ensuite, voyant que les résultats ne s'améliorent pas, il secoue tristement la tête en disant : « Pourtant, il a un PPRE ».

D'une aide suivie et régulière assurée par un enseignant connaissant l'élève, on passe au coup de pouce ponctuel et non concerté. Or ces élèves en difficulté scolaire ont besoin d'une véritable pédagogie différenciée sur la durée qui leur permette d'entrer réellement dans les apprentissages.

*** L'accompagnement éducatif.** (BO n° 28 du 19 juillet 2007)

D'abord expérimenté dans les établissements d'éducation prioritaire en 2007, il est généralisé à tous les collèges en 2008. Destiné aux « orphelins de 16 heures », il propose aux élèves volontaires pendant deux heures en fin de journée de l'aide aux devoirs, des pratiques sportive, artistique ou culturelle. L'accompagnement peut être assuré par des professeurs volontaires payés en heure sup spécifiques ou des assistants pédagogiques ou assistants d'éducation et il y a une ouverture à tous les partenariats locaux. Il s'agit donc d'externaliser en dehors des heures de cours l'aide aux élèves, de renvoyer également hors des heures de classe les pratiques artistiques, menace sur les disciplines et cette fois aussi responsabilisation culpabilisation puisqu'il s'agit de volontariat. Dans son rapport sur la mise en œuvre du socle déposé Grosperin (avril 2010) préconise de suivre la suggestion du directeur général de l'enseignement scolaire Jean Michel Blanquer: lier l'accompagnement au socle commun.

*** Les bourses au mérite.**

C'est le pendant des PPRE, aux mauvais élèves les PPRE, aux bons élèves, aux élèves « méritants » les bourses au mérite. En effet, pour obtenir ces bourses il faut: avoir obtenu une mention au brevet des collèges, remplir les conditions pour attribution d'une bourse de lycée et signer un engagement à poursuivre sa scolarité de façon assidue. Elle concerne les élèves d'éducation prioritaire et l'obtention de cette bourse permet de déroger à la carte scolaire.

C'est donc un système à deux vitesses, inégalitaire et arbitraire (la notion de mérite? La notion d'effort dans le travail ne peut se mesurer qu'en relation avec la situation des jeunes et de leur famille) Attribution non pérenne, peut être remise en cause tous les ans ce qui fragilise les élèves qui ne peuvent se projeter dans l'avenir.

Individualise les situations alors qu'il faudrait généraliser le droit à étudier dans de bonnes conditions pour tous. La politique des ZEP reconnaissait une vision du territoire, ici ce sont les individus qui sont en cause.

* La suppression ou assouplissement de la carte scolaire.

L'intervention de Sylvain Broccolichi, cet après midi traitera plus largement de cette question.

Les propositions du SNES.

Pour acquérir une culture commune et se préparer à une véritable qualification, car la scolarité ne peut plus avoir pour objectif le niveau Brevet de Collège.

- L'abandon de la loi Fillon Robien
- Éviter l'enlisement dans l'échec scolaire en agissant bien en amont de l'entrée au collège
- Des programmes revus à l'aulne de la culture commune, à l'opposé du fameux « retour aux fondamentaux » la FSU propose la culture commune plus ambitieuse, démocratique, émancipatrice et qui devrait peut-être davantage être explorée et diffusée.
- Donner du temps aux élèves et aux professeurs
 - par des grilles horaires suffisantes,
 - une baisse des effectifs (24 élèves maxi, 20 en éducation prioritaire),
 - des travaux en petits groupes qui permettent d'accorder plus de temps à chacun et de diversifier les pratiques pédagogiques
 - renforcement des dispositifs type ATP sixième et leur généralisation à tous les niveaux du collège
 - des études surveillées par des étudiants surveillants au statut de MI SE
 - une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans
 - inclure du temps de concertation dans le service des enseignants
 - une véritable formation professionnelle initiale et continue ouverte sur la recherche en pédagogie
- Une équipe pluriprofessionnelle pour permettre une prise en charge globale des élèves
- Maintien ou rétablissement ? Ou construction d'une carte scolaire permettant... et amélioration de la carte scolaire en vue d'assurer une meilleur mixité sociale

3^{ème} partie : Fragmentation du collège, fragmentation sociale Vers une « Ecole du socle commun » Des réformes cohérentes qui contribuent à une fragmentation sociale accrue

Un certain nombre de réformes ont été engagées dans les années 2000 pour organiser le désengagement de l'Etat dans le système éducatif public : insistant sur les échecs d'un collège qui serait unique depuis 1975 et sous l'influence des standards européens, elles visent à développer le caractère libéral du collège (entre autre) et à en gommer les visées égalitaires.

I LE MYTHE DU COLLEGE UNIQUE

1) Un collège sélectif depuis l'origine

- Maintien des CPPN et CPA jusque 1991 : 20 % des élèves étaient en dehors de la filière « classique ».
 - Maintien d'un palier d'orientation en fin de 5eme jusqu'à la fin des années 1990 ! Les SES, devenue ensuite les Segpa, perdurent.
 - Sans parler de l'existence d'un secteur privé important : sur 7000 collèges français, le quart relève de l'enseignement privé, ainsi que 22% des collégiens en 2010.
- En réalité, aucune des mesures prises pour supprimer orientations précoces, ou des filières de relégation, n'ont été accompagnées de dispositifs ambitieux de prise charge d'élèves qui -pour la plupart- sont issus des milieux populaires. En 1998, au moment où l'on supprimait le palier de fin de 5eme, on s'est empressé de créer les « classes-relais ». A cette époque sont tout de même apparues les études dirigées, qui elles ont quasiment disparues aujourd'hui.
- Le collège dit « unique » est devenu toujours plus uniforme, car de moins en moins en mesure de prendre en charge la diversité des publics. Et le rejet par les collègues a grandi aussi.

2) Un collège délaissé par les politiques publiques.

En 2003, la Cour des Comptes constatait elle-même: « *le maintien, en second cycle, d'une offre de formation souvent surdimensionnée a ainsi été financé au détriment du collège qui n'a connu, depuis dix ans, qu'une amélioration limitée de ses moyens d'encadrement pédagogique. Alors que toutes les analyses soulignent le faible encadrement en collège et les difficultés d'insertion de l'ensemble des élèves dans un enseignement classique de type second degré, le premier cycle ne paraît pas avoir constitué la priorité des différentes politiques ministérielles* ».

3) Un collège toujours plus uniforme et sélectif

Dès les années 1970, on observait déjà des choix opérés par certaines familles pour que leur progéniture soit dans une « bonne classe » : choix du latin, de la LV1. Plus récemment, intégration dans une section européenne, dans une classe « à projet » comme les PAC, dans une classe bilangue ; passage par certains élèves d'une certification. A l'inverse, et dans le même temps, les dispositifs qui regroupent des élèves dits « en difficulté » disparaissent (Ex des 3eme dérogatoires), où ne concernent qu'un nombre réduit d'entre eux (DP6 en LP).

II DES REFORMES STRUCTURELLES QUI RENFORCENT SCIEMMENT LES INEGALITES : VERS LE COLLEGE DU SOCLE

Depuis les années, volonté politique de dessiner un nouveau collège sur la durée, en évitant d'afficher une réforme globale. On a donc une réforme du collège qui ne dit pas son nom. Il s'agit à la fois d'une réforme politique et idéologique : mixité sociale et l'égalitarisme supposé du système constitue des cibles car sont incompatibles avec la mise en place d'un marché scolaire.

1) Le tournant des années 2000

- La **Loi Fillon sur l'Ecole de 2005** prévoit l'instauration d'un socle commun de connaissances et de compétences, calqué sur les préconisations des organisations internationales (OCDE, UE). C'est l'outil fondamental destiné à opérer un tri entre les élèves : l'objectif de la loi Fillon est d'obtenir 50% de diplômés du supérieur à bac + 3. Il ne faut plus faire accéder plus d'élèves au lycée ... Par conséquent **Le collège n'a plus vocation à préparer l'ensemble des élèves à des poursuites d'études** dans l'une des 3 voies du lycée. Pour certains collégiens, ce sera le socle et rien que le socle (avec une attention portée au comportement et non aux résultats + NVS), et pour les autres, des études plus longues.

- **La suppression de la carte scolaire à partir de 2007**, promesse électorale de Sarkozy, crée un contexte favorable à l'application des mesures Fillon : elle accentue la polarisation sociale des établissements ; dans les collèges, surtout ceux de l'Education Prioritaire, les pressions s'accroissent pour que les équipes expérimentent le Livret de Compétence. Le dérogatoire devient le « libre-choix », qui s'arrête quand les capacités d'accueil d'un collège sont atteintes. Sylvain Broccolichi reviendra sur les effets de la suppression sur les élèves, les établissements, les collèges.
- Autonomie devient autarcie et déréglementation sous l'effet de l'article 34 sur le droit à l'expérimentation.

2) **Ecole du socle commun, collège du socle : entériner les difficultés**

- Vouloir **primariser le collège**, pour en faire un prolongement de l'école primaire, ce n'est pas nouveau : les tentatives sont nombreuses pour rapprocher les 2 structures : affecter des PE en 6ème-5ème, Capes bivalents, liaison CM2-6ème dans le but d'aligner les attentes des profs de collège sur celles des PE, encourager les directeurs d'école à devenir personnel de direction ... Et surtout, favoriser le rapprochement « de l'intérieur » par l'évaluation des contenus d'enseignement en l'alignant sur l'approche par compétences.
- **Mais depuis 2 ans le débat sur la place et les missions du collège est relancé** : publication de rapports (Grosperin par exemple), des programmes des partis politiques en vue de 2012. Surtout, **publication en 2010 du rapport du HCE** : « école du socle commun » (« décloisonnement », « primarisation », ...)
- Fait inquiétant, l'analyse des programmes des partis majoritaires et qui revendiquent l'alternance fait apparaître des **consensus** sur des enjeux importants, rejoignant les positions de syndicats minoritaires : réduction des heures dédiées aux apprentissages disciplinaires (PS : « nécessité d'un discours de gauche sur les savoirs, définis comme des savoirs créatifs et émancipateurs, dynamiques et enrichissants, au sens où ils facilitent l'appropriation par les élèves de méthodes et de compétences »), autonomie des établissements (un tiers de la DGH librement utilisable au PS) dans le cadre d'une contractualisation des moyens.
- A ce jour, dans d'autres académies, il existe 2 expérimentations d'« école du socle », qui visent à regrouper dans une même structure des écoles et un collège.
Le site eduscol, depuis quelques mois, regroupe les ressources en ligne concernant l'école primaire et le collège dans une seule et même rubrique ... Reflétant ainsi la réorganisation de la DGESCO : école et collège sont réunis dans une sous-direction du socle commun...

3) **Un laboratoire des « collèges-socle » : ECLAIR**

Les collèges de l'Education Prioritaire sont en première ligne face aux réformes.

Dispositif créé en 82 afin de « donner le plus à ceux qui ont le moins », les ZEP visaient à la réduction des inégalités scolaires, mais aussi sociales et territoriales.

A l'issue des Etats-Généraux de la Sécurité à l'Ecole (04/2010), **Châtel annonce l'expérimentation de CLAIR (Collèges et lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite)** : les difficultés rencontrés dans les quartiers populaires ne sont vus que sous l'angle du **climat scolaire** (violences, incivilités), seul source d'échec. Ce label a vocation à s'appliquer à tous les collèges RAR, les autres (RRS) ayant vocation à sortir de l'Education Prioritaire.

CLAIR c'est :

- Le renoncement définitif à la mixité, le prolongement de la suppression de la carte scolaire.
- L'autarcie du chef d'établissement en lieu et place de l'autonomie des EPLE, confiée au CA : recrutement sur avis, lettres de mission, primes ...
- La validation des items du socle comme seul horizon pédagogique, et outil de mesure de la performance des équipes.

III LES POSITIONS DU SNES : LE COLLEGE DEMOCRATIQUE QUE NOUS VOULONS

Problème d'une pensée unique sur le collège, appuyée sur le socle et les compétences. D'où un travail important à mener pour sortir de l'isolement du Snes. Ce travail est capital, puisque les attaques visant à primariser le collège et détruire l'organisation disciplinaire des enseignements menacent en réalité le 2d degré dans son ensemble.

Ce travail prend en compte les positions du Snes adoptées lors des précédents congrès nationaux. Celui de 2012 aura à renouveler son argumentaire, la question du collège y sera centrale. D'où les initiatives engagées par le S3 de Lille : stages, 4 pages compétence, colloque académique parallèlement au colloque national.

Réduire les disparités entre établissements ce qui implique (outre les mandats précédemment cités) de

- 1) Rétablir une carte scolaire respectée et redessinée. Mettre en place une autre politique de la ville, et une politique d'aménagement qui ne soit pas orientée vers la compétition entre les territoires.
- 2) Recenser les établissements en difficultés, puis de les intégrer à un classement national unique, fondé sur des critères scolaires, territoriaux et sociaux. Les moyens supplémentaires ne doivent pas être issus de redéploiement.
- 3) Au contraire de la logique verticale des préfets des études, prendre en compte les attentes des équipes pluridisciplinaires qui vont dans le sens de la systématisation du travail en groupes ; de la mise à disposition de temps pour la coordination pédagogique et les rencontres avec les parents ; l'accès à la culture (notamment grâce à des CDI)
- 4) Proposer une offre de formation enrichie et ambitieuse
- 5) Favoriser la stabilité des personnels qualifiés par des conditions de travail améliorées, et non par le recours à des primes qui soumettent le pédagogique à l'administratif. Proposer des bonifications de mutation qui ne déséquilibrent pas le mouvement, des avantages financiers sous forme de NBI et un avantage spécifique d'ancienneté.

4^{ème} partie : Intervention de Sylvain Brocholicci, sociologue.

CR à venir